

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES COTES-D'ARMOR****PORT DE SAINT BRIEUC LE LEGUE**

-----

CONCESSION DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2014

Article 6.7 du contrat de Délégation de service public

---

**TAXES D'OUTILLAGE  
REPARATION NAVALE**

**Institués en application du Livre III de la cinquième partie  
« Transport et navigation maritimes » du Code des Transports**

Tarifs exprimés hors-taxes (sauf indications contraires)

**TARIF N° 10 - D**

**ANNEE 2023**

**Applicables au 1<sup>er</sup> février 2023**

Les tarifs s'appliquent dans le cadre des règlements d'exploitation du site de SAINT-BRIEUC LE LEGUE.

Pour les situations non visées aux présents tarifs, sauf situation d'urgence impérieuse, le concessionnaire étudiera les demandes qui lui seront formulées et proposera un tarif spécifique, ceci dans le strict respect du principe d'égalité des usagers du service public.

## 1 - TARIF MANUTENTION "PECHE ET COMMERCE"

Les prestations tarifées incluent :

- Prise en charge du navire dans la darse
- Sortie d'eau à l'aide de l'élévateur de 350 tonnes à Saint-Brieuc ou de 70 tonnes à Paimpol
- Calage sur un poste de stationnement (ou dans le bâtiment peinture)
- Reprise par l'élévateur pour remise à l'eau
- Forfait aller / retour avec utilisation des bers (pêche ou assimilé) :

- 10 ml	- 12 ml	- 14 ml	- 16 ml	- 18 ml	- 20 ml	- 25 ml	+ 25 ml
295 €	345 €	443 €	638 €	945 €	572 €	1777 €	2271 €

- Forfait aller / retour bateau de servitude calage sur 3 tins

- 22 ml	- 27 ml	+ 27 ml
345 €	588 €	824 €

- Aller retour sans calage (maintien sur sangles)..... - **20 %**
- Déplacement à l'intérieur du TP, TP à atelier (hors calage)  
Par rapport aux mètres linéaires ci-dessus..... - **50 %**
- Opérations réalisées en jours non ouvrables (par montée ou descente) **+ 50 %**
- Coût plongeur pour mise en place des sangles.....**210 €/ heure**
- Coût plongeur pour autres prestations (refacturation des frais kilométriques au barème en vigueur selon les prestations).....**271 € / heure**
- Forfait tenue sous sangles pour hauturier (journée et plongeur).....**1228€ / jour**
- Chargement ou déchargement de camion par élévateur.....**1228 €**
- Remorquage et/ou déplacement de navire dans le bassin ..... **245 €**
- Stationnement à flot (à l'exclusion des navires professionnels) ..... **Voir tarifs port de plaisance du Légué**

Pour les manutentions effectuées avant 8h et après 18h, une majoration est appliquée :

- Avant 8h : manutention majorée de 10%
- Après 18h : manutention majorée de 10%
- Après 19h30 : manutention majorée de 25%

## 2 - TARIF DE STATIONNEMENT

Les prestations tarifées incluent :

- Occupation du terre-plein
- Coût d'utilisation des équipements de traitement des eaux de carénage polluées et leur retraitement
- Nombre de jours de stationnement : Compter à partir du jour de la sortie d'eau et jusqu'au jour de la remise à l'eau (cf Article 12.4 du règlement d'exploitation) en excluant les jours non ouvrables (dimanche et jours fériés) sauf s'ils sont travaillés :
- Coût journalier pour les 3 premiers jours..... 5,99€/ ml \*
- Coût journalier pour les 4 jours suivants..... 7,10€/ ml \*
- Par jour supplémentaire..... 7,99€/ ml \*
- Forfait bateau de plaisance - aller / retour 3 jours  
Voir grille de tarifs « plaisance », hors consommation d'eau et électricité  
Plus stationnement au ml.

(\*) ml du navire

## 3 - TARIF « ENERGIE » et « FLUIDES »

Fourniture sur bornes :

- Coût de l'eau..... 5,18€/ m3
- Coût énergie électrique..... 0,95€/ Kwh
- Coût air comprimé..... 23,43€/ J

## 4 - COUT D'ELIMINATION DES DECHETS SOLIDES

Conformément à l'Article 12.1 du règlement d'exploitation.

- Coût forfaitaire (une benne de 1 m<sup>3</sup> de déchets maximum)..... 8,40€/ ml \*
- Dans le cas de volume de déchets plus important, la facturation sera au coût réel.

(\*) ml du navire

## 5 - LOCATIONS - PRESTATIONS DIVERSES

- Mise à disposition d'un chariot élévateur avec chauffeur..... 65 € / heure
- Tarif horaire de nettoyage - Opération manuelle..... 53 €/ heure
- Tarif horaire de nettoyage par balayeuse..... 162 €/ heure
- **Facturation en cas de perte des clés du portail (Légué) ..... 150 €**
- **Facturation en l'absence de nettoyage du poste de travail..... 150€**
- **Mise à disposition nettoyeur haute pression..... les 4 heures 51 €**  
**les 8 heures 87€**
- **Location Tour d'accès ..... - 12 m ..... 8,60 €/ jour**  
**+ 12 m ... 18,41€/ jour**

## 6 – OCCUPATION DU BATIMENT PEINTURE (au port du LEGUE)

Les prestations tarifées incluent l'occupation du bâtiment.

Coût journalier (hors Dimanche et jours fériés) + 16m..... 366,71 €/ jour

Coût journalier (hors Dimanche et jours fériés) - 16m..... 245,51 €/ jour

- Utilisation des équipements de chauffage et ventilation  
(Obligatoire pour les opérations de peinture ou les travaux « composite »)

Période ETE (ventilation)..... 89,07 €/ heure

Période HIVER (ventilation + chauffage)..... 147,93€/ heure

Occupation du hangar Rosengart par chalutier – de 20 T ..... 61,39€/ jour

## 7 – DEBARQUEMENT PRODUITS DE LA PECHE

En cas de débarquement des produits de la pêche sur les sites de réparation navale, la REPP s'applique aux mêmes taux que sur les ports de pêche départementaux. **Voir tarifs n°10B – droits de port et taxes d'outillage dans les ports de pêche.**

## 8 – REDEVANCE DE « TOUCHÉ »

Pour les navires autres que ceux de commerce (supply, remorqueurs, servitude, barge, ...) il est perçu une redevance de **60€ par touché (durée inférieure à 24h)**. Au-delà de 24h, la redevance est calculée forfaitairement sur la base d'un touché par jour. Toute journée de stationnement commencée implique l'application de cette redevance forfaitaire.

## 9 – REDEVANCE DE « SEJOUR »

- Bateau utilisant l'aire de réparation navale : **franchise de redevance pour une période de 15 jours avant et après la remise à l'eau ou 1 mois au total**
- Bateau de pêche venant vendre dans les halles à marée des Côtes d'Armor : **franchise de redevance pour une période d'un mois par an (année civile)**
- Bateau en stationnement à flot ou en réparation à flot : **0,77€/ mètre linéaire / jour** (hors consommation fluide eau et électricité)
- Bateau désarmé ou saisi ou en état d'abandon : **1,65€/ mètre linéaire / jour** (hors consommation fluide eau et électricité)